Épreuves et examen

Modalités d'évaluation

Les épreuves sont organisées selon les modalités définies dans le référentiel de certification :
1. Rédaction d'un dossier professionnel
2. Soutenance du dossier professionnel devant un jury

Les travaux à rendre sont réalisés en travail personnel et transmis aux dates demandées.
L'organisme de formation remet les dossiers aux différents membres du jury missionnés pour le passage du candidat.
Les compétences du référentiel sont validées selon les épreuves et les modalités prévues au référentiel.
Les notations des épreuves sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Organisation du dossier professionnel	Descriptif	Compétences ciblées	Note maximale écrit	*Note minimale écrit*	Note maximale oral	*Note minimale oral*
Partie 1	Présentation du cas	C1 C6 C8 C9	5	2	5	2
Partie 2	Passage des tests	C1 C2 C4 C5	5	2	5	2
Partie 3	Les fonctions de l'écriture	C3	5	2	5	2
Partie 4	Rédaction du bilan initial d'évolution	C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 C8 C9	10	3	10	3
Partie 5	Rédaction du bilan final	C8	5	2	5	2
Partie 6	Conduite globale de l'accompagnement	C10	20	7	20	7
Total général			**50**	-	**50**	-
Validation			50/100	minimum		

Organisation de la soutenance :

Soutenance	Organisation	Durée
Présentation du dossier par le candidat	Présentiel	40 minutes
Questions du jury	Présentiel	20 minutes
Total Général		1 h

Validation totale :

Modalités	Note max	Note min
Dossier professionnel	50	18
Soutenance	50	18
Total général	**100**	-
Validation	**50 /100**	